



Avec le SNUipp-FSU,  
sortons la tête de l'eau.

Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre  
**Changeons l'école, votons !**



## Comment créer son espace électeur ?

### 1) Etape 1

Il vous faut cliquer sur le lien qui se trouve dans le mail

[www.education.gouv.fr/electionspro2018](http://www.education.gouv.fr/electionspro2018)

Il s'agit du portail des élections professionnelles.

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation de cookies à des fins statistiques et de personnalisation.  
► Pour en savoir plus et paramétrer les cookies

PROFESSIONNELS | PARENTS | PRESSE | ENGLISH | VIÉ LYCÉENNE | ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR | JEUNESSE

education.gouv.fr

LE SYSTÈME ÉDUCATIF | ÉCOLE | COLLÈGE | LYCÉE | POLITIQUE ÉDUCATIVE | CONCOURS, EMPLOIS, CARRIÈRES | LE B.O. | ÉTUDES & STATIS

Évaluations | Plan pluriannuel | Numérique | Lycée pro | Bac 2021 | Plan mercredi

Accueil > Concours, emplois et carrières

### Concours, emplois et carrières

## Élections professionnelles 2018

Du jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre

1,7 millions de personnes relevant principalement du ministère de l'Éducation nationale sont appelés à voter par Internet du 29 novembre au 6 décembre 2018. Ils désigneront, pour un mandat d'une durée de quatre ans, leurs représentants aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires ainsi qu'au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes académiques, interdépartementales et départementales.

Qui vote ?  
Les scolaires et les modalités de vote qui vous concernent

Vote par internet : mon espace électeur

- Créer mon mot de passe électeur

**Je me connecte à mon espace électeur**

Je me connecte à mon

Il faut alors cliquer sur la case verte « Je me connecte à mon espace électeur ».

### 2) Etape 2

Vous arrivez alors sur cette page :

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

## Elections professionnelles 2018

### Espace électeur

Vous devez saisir votre adresse de messagerie professionnelle

Adresse de messagerie professionnelle  
exemple : prenom.nom@academie.fr

CONTINUER

Accédez à votre espace électeur pour :

- Consulter votre profil (à partir du 11/10/2018 10:00)
- Consulter les scrutins auxquels vous pouvez voter (à partir du 11/10/2018 10:00) et leurs listes de candidats (à partir du 03/11/2018 10:00)
- Consulter la liste électorale (à partir du 11/10/2018 10:00)
- Voter (à partir du 29/11/2018 10:00)
- Consulter les résultats (à partir du 07/12/2018 11:59)

Tutoriel électeur (lecture compatible ordinateur)

Ouverture du vote dans 48 Jour(s)

Ouverture : jeudi 29 novembre 2018 10:00 (Paris \*)  
Fermeture : jeudi 6 décembre 2018 17:00 (Paris \*)  
\* consulter les horaires de vote hors métropole

© Ministère de l'Éducation Nationale - Mentions légales - Assistance utilisateur Académique

Il vous faut alors entrer votre adresse mail professionnelle. Vous recevrez alors quelques minutes après un mail sur cette boîte.

### 3) Etape 3

Ouvrez ensuite votre boîte mail professionnelle, et dès que vous recevez le mail de confirmation, il faudra alors cliquer sur le lien proposé.

### 4) Etape 4

Retour sur le portail, il faut maintenant CREER SON MOT DE PASSE qu'il faudra RETENIR pour pouvoir voter.

#### **ATTENTION :**

- Il ne faut pas (ça serait trop facile...) que ce soit le même que la messagerie professionnelle
- Il doit contenir entre 8 et 24 caractères
- Il doit avoir au moins 1 majuscule, 1 minuscule et 1 chiffre.




The screenshot shows the 'Elections professionnelles 2018' portal. At the top, there are logos for the Ministry of National Education and Vocational Training, and the Ministry of Higher Education, Research and Innovation. The main heading is 'Elections professionnelles 2018' with an 'AIDE' link. The page title is 'Création de mon mot de passe'. The instructions state: 'Créez votre mot de passe personnel électeur qui devra contenir entre 8 et 24 caractères, au moins une minuscule, une majuscule, un chiffre, et doit être différent de votre adresse de messagerie professionnelle. Conservez précieusement ce mot de passe qui vous sera demandé à chaque connexion sur le portail électeur et sera nécessaire pour le vote. En cas de perte ou d'oubli, vous aurez la possibilité de demander un nouveau mot de passe à la connexion au portail électeur.' There are two input fields: 'Mot de passe personnel électeur \*' and 'Confirmation du mot de passe personnel électeur \*', both with eye icons for visibility. A green 'VALIDER' button is at the bottom. The footer contains '© Ministère de l'Éducation Nationale - Mentions légales - Assistance utilisateur Académique'.

Puis cliquez sur VALIDER.

### 5) Etape 5

Bravo !! Vous venez de créer votre portail !!!



**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018**

Elections professionnelles 2018 AIDE DÉCONNEXION

### Mon espace électeur

**Bienvenue**

Cet espace personnalisé vous informe sur les scrutins auxquels vous pouvez participer et vous permet d'accéder à l'espace de vote. Vous pouvez demander des informations complémentaires ou contester votre profil électeur, vos scrutins ou les listes électorales jusqu'au 14 novembre 2018. Après cette date vous devrez contacter directement votre assistance académique.

**Consulter mon profil électeur**  
*Dès le 11 octobre : affichage de vos données personnelles électeur*

**Consulter les scrutins auxquels je participe**  
*Dès le 11 octobre : affichage des scrutins*  
*Dès le 5 novembre : affichage des listes de candidats et de leurs professions de foi pour chaque scrutin*

**Consulter les listes électorales**  
*Dès le 11 octobre : consultation des listes électorales par scrutin*

**Demander un nouvel identifiant électeur**  
*Si vous n'avez pas reçu ou égaré votre identifiant électeur, demandez-en un nouveau à partir du 5 novembre*

**Voter**  
*Du 29 novembre 10h au 6 décembre 17h (heure de Paris) : connectez-vous à l'espace de vote avec votre identifiant électeur et votez*

Vous pouvez consulter votre profil (où vous apprendrez où vous sera remis votre code électeur..... oui encore un code...), consulter vos scrutins et les listes électorales.

